

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 avril 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13 et 14 avril 2015

2015 DU 98 Délimitation d'une parcelle appartenant au domaine public communal à Gentilly (94).

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L.2111-1 et suivants ;

Vu la demande du Cabinet de géomètres-experts Daniel LEGRAND présentée au nom de la société BOUYGUES IMMOBILIER ;

Vu le projet de délibération en date du 31 mars 2015 par lequel Mme la Maire de Paris propose de procéder à la délimitation partielle de la parcelle communale cadastrée A-1, sise 4, avenue Paul Vaillant Couturier à Gentilly (Val-de-Marne), en limite de la parcelle F-56 sise 21, rue de la Vanne à Montrouge (Hauts-de-Seine), conformément au plan annexé à la présente délibération, et de l'autoriser à signer l'arrêté de délimitation unilatérale partielle correspondant ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA au nom de la 5^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : La délimitation partielle de la parcelle communale cadastrée A-1, sise 4, avenue Paul Vaillant Couturier à Gentilly (Val-de-Marne), en limite de la parcelle F-56 sise 21, rue de la Vanne à Montrouge (Hauts-de-Seine), est fixée conformément au plan annexé à la présente délibération et est approuvée.

Article 2 : La Maire de Paris est autorisée à signer l'arrêté de délimitation unilatérale partielle de la parcelle mentionnée à l'article premier.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO